

Néologie sémantique et néologie catégorielle: quelques propositions

Michelle Lecolle

▶ To cite this version:

Michelle Lecolle. Néologie sémantique et néologie catégorielle: quelques propositions. Cahiers de Lexicologie, 2012, 100, pp.81-104. halshs-00785314

HAL Id: halshs-00785314 https://shs.hal.science/halshs-00785314

Submitted on 5 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Néologie sémantique et néologie catégorielle : quelques propositions

On abordera ici la néologie sémantique à partir du cas plus spécifique de la néologie catégorielle, avec la conversion adjectif/nom (nominalisation désadjectivale). La nominalisation d'adjectifs par conversion est, en français, un mode de construction de néologismes potentiels tout aussi commun que difficile à cerner : en effet, la conversion est bien un procédé morphologique de construction d'unités lexicales, mais sans marque formelle; à cet égard, elle pose les mêmes problèmes d'appréciation que la néologie sémantique elle-même. De plus, parmi les conversions, le passage d'adjectif à nom est luimême problématique, les deux catégories étant très proches, « avec beaucoup de porosité de l'une à l'autre » comme le signale Roché (2003); la remarque est la même chez Noailly (1999, 2004), relevant des cas de double appartenance (linguistique est-il adjectif ou substantif?). On peut s'interroger aussi sur les critères présidant à la reconnaissance de la primarité de l'adjectif ou du nom : célibataire (N) est postérieur chronologiquement à célibataire (Adj), mais les deux lexèmes cohabitent en français contemporain. Le critère chronologique n'est donc pas totalement probant, ou, du moins, discutable une fois les faits installés. De même, par exemple, pour un synonyme (N)/(un terme) synonyme (Adj.), qui coexistent : peut-on réellement dire que l'un procède de l'autre ?

Pour autant, le passage adjectif/nom est le plus souvent réellement attesté et senti (*scolaire* est adjectival et *un scolaire* est second), et la production peut alors être considérée comme néologique (*un scolaire* ne semble pas stabilisé dans le lexique conventionnel; *un communautaire* est attesté, mais paraît nouveau).

L'apport sémantique de la conversion adjectif/nom (la néologie sémantique potentielle, donc) est également à interroger : si certains cas permettent d'appréhender la conversion¹ comme un procédé concurrent de la dérivation formant des noms abstraits, que ces noms soient attestés (blanc/le blanc-la blancheur) ou non (trouble/le trouble), d'autres répondent à des mécanismes sémantiques différents, notamment lorsqu'ils construisent le nom d'une catégorie (célibataire/le, un célibataire; centenaire/le, un centenaire), un nom ressenti comme générique ou conceptuel (le beau), voire collectif (le blanc est au cinquième étage) ou désignant un secteur d'activité (l'humanitaire dans l'humanitaire séduit les jeunes). Ces deux derniers cas présentent d'ailleurs un passage extrêmement labile d'une catégorie sémantique à l'autre, ce qui rend le rôle du cotexte et celui du contexte (en termes de genre ou de domaine) crucial

En regroupant les exemples précédents, nous proposons deux modèles de transcatégorisation² adjectif/nom qui, selon nous, présentent, en tant que procédés même, une potentialité néologique : néologie catégorielle et (on cherchera à le montrer) néologie sémantique (voir § 1.1). Voici, sous A et B, des exemples se rapportant à ces deux « modèles » (eux-mêmes présentés *infra* en 3.2) :

• A) humanitaire > l'humanitaire ; alimentaire > l'alimentaire ; le beau ; le social ; le politique ; le tragique ; le blanc, etc.

¹ Le terme classique de « dérivation impropre » a été abandonné au profit de « conversion » dans la terminologie de la morphologie constructionnelle (cf. notamment Kerleroux 1996 pour une discussion de la terminologie et de la notion).

² On utilise ici « transcatégorisation », de préférence à « conversion », comme terme générique, et plus neutre que ce dernier : avec cette terminologie, il s'agit de ne pas préjuger de la réelle installation dans l'usage de l'item dans sa nouvelle catégorie, ni même réellement de statuer sur cette catégorie (adjectivale ou nominale) ; nous reviendrons sur la délimitation de la conversion dans les termes de la morphologie constructionnelle.

où le substantif désigne un concept, un domaine, un secteur.

• B) militaire > le, un militaire; solitaire > le, un solitaire; velléitaire > le, un velléitaire; timide > le, un timide; bavard > le, un bavard, etc.

où le substantif désigne une classe d'individus, ici humains.

Le propos de cet article est d'envisager la nominalisation désadjectivale, selon ces deux modèles³, en tant que procédé régulier, systémique, comme une « matrice lexicogénique » (Sablayrolles 2000) potentiellement productrice de néologismes sémantiques. On abordera la question à partir d'un corpus d'adjectifs (dérivés en -aire sur base nominale). Ces adjectifs dérivés ont en commun certaines propriétés sémantiques dues à la dérivation elle-même (cf. alimentaire Adj.), et c'est ce qui confère au corpus une certaine homogénéité. Cette méthode offre donc l'avantage d'une certaine systématicité, en ne s'attachant pas à telle unité, a priori du moins – elle présente aussi des inconvénients, que nous verrons chemin faisant. Au travers de cette étude, on envisagera les questions théoriques et méthodologiques, les questions de repérage et de délimitation posées par ce type de néologie potentielle. En observant la systématicité du procédé, il s'agit en définitive d'envisager, à propos de la nominalisation désadjectivale, des « causes internes » de changement sémantique (rapportées, ici, aux cas de néologie sémantique), par opposition à des « causes externes » que Nyckees (1998 : 106), à la suite de Meillet (1921), rapporte à des faits « qui [...] relèvent de la psychologie sociale, de la sociolinguistique, de l'histoire culturelle ou de l'anthropologie ». Mais comme le montre bien Guiraud (1986), causes internes et causes externes peuvent s'articuler : ce sont, selon nous, des causes externes qui, à partir d'un processus général, décident du sort des individus lexicaux (possibilité de néologie catégorielle, stabilisation de l'item dans sa nouvelle catégorie, signification du nouveau lexème).

Cet article accorde une place importante à des considérations méthodologiques et théoriques. C'est pourquoi nous nous attarderons quelque peu, dans une première partie, sur une délimitation des notions (néologie catégorielle et sémantique, conversion *vs* distorsion catégorielle), avant de détailler, dans une deuxième et troisième partie, les méthodes de recueil des données, respectivement lexicales et textuelles; en effet, les recherches se sont faites en deux temps: constitution d'une liste d'items adjectivaux en *-aire*, puis « plongée » de cette liste dans un corpus textuel (à partir de Frantext). La dernière partie sera consacrée à des propositions concernant la délimitation de la néologie catégorielle, sur la base d'échantillons des résultats.

Avec ceux-ci comme dans l'ensemble de ce travail, on est confronté au paradoxe consistant à faire état principalement, par une approche rétrospective, de néologies antérieures, et non pas (ou peu) de néologies en cours ou émergentes. Les exemples présenteront donc des lexèmes nominaux parfaitement intégrés en tant que tels en français contemporain. Ceci s'explique par notre approche, destinée à décrire des potentialités néologiques et les mécanismes qui les sous-tendent davantage que des néologismes réels.

1. Délimitation des notions : néologie catégorielle, néologie sémantique, conversion

1.1. Néologie catégorielle et néologie sémantique

Si, dans le cadre global du changement sémantique, on entend par néologie sémantique l'apparition d'une nouvelle signification (en plus ou à la place d'une autre) pour une unité

³ Qui n'épuisent pas tous les possibles : cf. *trouble > le trouble*, *calme > le calme*, *vide > le vide*, où les noms sont des noms de qualité (Kerleroux, 1994) tout comme *blancheur*, *féminité*, construits par dérivation, et possèdent les propriétés syntaxiques de ces types de noms.

lexicale, en quoi la néologie catégorielle peut-elle aussi être considérée comme une néologie sémantique ?

- A minima, le processus renvoie à ce qu'on peut appeler « le sens de la grammaire » (Noailly, 1999, p. 27 parle de « sémantique de la syntaxe »), qui a une incidence, fûtelle minime : avec *célibataire* (Adj.) et *célibataire* (N), c'est bien la même notion qui est exprimée, mais le second présente des caractéristiques morpho-syntaxiques (nécessité de détermination, fonctions syntaxiques spécifiques), et sémantiques (notamment dans sa capacité de dénomination) que ne présente pas le premier.
- Une possibilité de changement sémantique de l'item et donc de néologie sémantique s'exerce à la faveur de la transcatégorisation elle-même (selon des critères internes, donc): entre *judiciaire* (Adj.) et *le judiciaire* (selon le modèle A, nom générique ou collectif), qu'on peut gloser par « ce qui est judiciaire », « l'ensemble de ce qui est judiciaire », « le domaine judiciaire », se construit une classe qualitative. En précisant davantage ce point, nous rapportons cette matrice lexicogénique au mécanisme sémantique de la synecdoque, et, plus précisément de la « synecdoque d'abstraction absolue » en ce qu'il réalise la construction d'une classe sémantique par extension d'un trait de sens⁵.
- Enfin, il faut envisager le changement de sens ultérieur du nouveau lexème nominal : il s'agit alors, en quelque sorte, d'une prise d'indépendance par rapport au lexème base.

Le cas est fréquent, et on citera trois exemples : *nucléaire* (Adj.) signifie dans son sens morphologiquement construit « relatif au noyau », et, avec la transcatégorisation, *le nucléaire* signifie « ce qui est nucléaire (relatif au noyau) ». On sait que ce sens nominal n'est plus le sens communément partagé : *le nucléaire*, signifie communément « le secteur des industries nucléaires », où l'adjectif *nucléaire* a lui-même évolué par spécialisation. Ici, ce sont des « causes externes » (spécialisation dans le domaine de la physique... nucléaire) qui jouent (cf. *Robert Historique*).

Autre exemple, où intervient la polysémie : *le populaire* en (1) présente deux sens : l'un (*populaire*₁) étroitement lié à l'adjectif *populaire*, l'autre (*populaire*₂), signifiant « le peuple » ; celui-ci, envisagé en seule synchronie, paraît s'être abstrait du premier, même s'il est, diachroniquement, probablement plus ancien :

(1) Combien peuvent citer quelques vers des chansons des rues et des bois ? La poésie de Victor Hugo n'accorde **au populaire**₁, au social, que ce petit volume. **Le populaire**₂ l'a méprisé. (Collectif, *Arts et littérature dans la société contemporaine*, dir. Pierre Abraham, 1935)

Un troisième exemple est fourni par l'adjectif nominalisé *le binaire*, et sa polysémie, constatable en comparant (2) et (3) :

⁴ Le mot « notion », aussi insatisfaisant et flou qu'il soit, nous permet ici de ne pas entrer dans la question de la composition sémantique de l'unité lexicale. La question des traits sémantiques n'est pas ici centralement concernée, ni non plus (ici, toujours) celle de la polysémie (un ou plusieurs sémèmes).

⁵ On trouvera la présentation des figures dans les ouvrages classiques de rhétorique (Dumarsais [1730] 1988, Fontanier [1821] 1977), et de la synecdoque plus particulièrement chez B. Meyer (1993 et 1995), ainsi que dans les nombreuses notes de Douay-Soublin dans son édition de *Des Tropes* de Dumarsais. Pour la présentation de la néologie sémantique, cf. Guilbert (1975 : 69-71). Voir Sablayrolles (2000 et 2002) pour un détail de différentes matrices lexicogéniques ; ce terme est utilisé aussi par Guiraud (1986).

- (2) Il ne risquait sa jambe gauche, et tout ce qui en dépendait, qu'après avoir assuré la droite et tout son système. Il appartenait à la faction **des binaires**. Évidemment son corps devait avoir été primitivement fendu en deux par une révolution quelconque, et il s'est miraculeusement mais imparfaitement ressoudé. (Balzac H., *Théorie de la démarche*, 1833, Page 632)
- (3) Il est difficile d'imaginer une position inférieure à celle que **le binaire** occupe, car il n'utilise qu'un seul caractère, soit présent, soit absent. (Jolley John-Lionel, *Le Traitement des informations*, 1968, Page 114)

Étant donné la différence entre les deux valeurs nominales de *binaire* et la différence entre leurs contextes d'emploi, on ne devrait d'ailleurs pas parler de polysémie mais d'homonymie, mais l'essentiel pour nous est de montrer la différence qui s'instaure à partir d'une base morphologique et sémantique commune (*binaire*, Adj.).

Le changement catégoriel d'un item est donc aussi, à plusieurs égards, un changement sémantique, et la néologie catégorielle peut être envisagée sous cet angle.

1.2. Conversion, distorsion catégorielle, transcatégorisation

Les questions posées par la néologie catégorielle sont multiples ; elles rejoignent celles de la néologie en général quant aux problèmes de repérage, recensés par Sablayrolles (2002) ; mais surtout, ce sont à certains égards celles posées aussi par la néologie sémantique. À la différence de la néologie formelle, qui correspond au surgissement brusque d'une forme nouvelle, la néologie sémantique pose des problèmes de gradualité, en synchronie même : quand peut-on décréter qu'on est en présence d'un sens nouveau ou qu'on a simplement affaire à une extension d'emploi d'un lexème ? Étant donné les difficultés de classement liées aux catégories de l'adjectif et du nom présentées en introduction, on voit que la question est cruciale pour la néologie catégorielle. Et, d'un autre point de vue, tout emploi figural d'un lexème (métaphore, métonymie, euphémisme, paradoxe, synecdoque etc.) est-il pour autant un néologisme sémantique ? Enfin, pour ce qui nous occupe, quand peut-on déclarer que l'adjectif est réellement nominalisé, et relève de la néologie nominale ?

Pour traiter les termes de la question, il nous faut revenir (succinctement) sur la terminologie et les approches théoriques de la morphologie constructionnelle concernant la conversion adjectif/nom. Nous partirons des exemples (4) et (5), où *le statutaire*, *le social*, *le communautaire* sont des nominalisations selon le modèle A présenté en introduction.

- (4) DIF dans la fonction publique : accord sur **le statutaire** et **le social**. (« Relevé de conclusions sur l'amélioration des carrières dans la fonction publique 2006-2008 », web)
- (5) **Le communautaire** occupe une place de choix sur les sites français. (http://www.webmarketing-com.com/tag/communautaire)

La morphologie constructionnelle étudie des individus lexicaux et leur mode de construction : l'étude de la conversion entre aussi dans ce cadre, pour lequel chaque individu lexical (chaque lexème) est défini par sa forme phonologique, sa catégorie et sa signification (voir Kerleroux, 1999). A ce titre, deux lexèmes, respectivement adjectival et nominal, ayant une même forme, seront déclarés homonymes. En outre, on ne parle de conversion que lorsque le lexème construit « [acquiert] les propriétés d'identité catégorielle, pleine et nouvelle, que procure le statut de dérivé morphologique ⁷ » (Kerleroux, 1996 : 189) : il doit donc posséder les

⁶ Question mentionnée par Sablayrolles (2000 : 226).

⁷ Le terme de « dérivé morphologique » englobe ici la conversion.

caractéristiques syntaxiques de la catégorie d'arrivée, ici nominale (détermination, complémentation etc.). Le social par exemple ne possède pas ces caractéristiques : dans ce cas, il n'y a donc pas nom et donc pas de conversion. Kerleroux (1996) parle ici, dans une approche syntaxique, de « distorsion catégorielle », ce qui signifie qu'il y a distorsion entre l'identité (ici la catégorie) du lexème et sa position syntaxique : social, pourtant adjectival, est employé comme un nom, mais avec des restrictions que n'ont pas les noms comparables que sont les noms de qualité. Tout en prenant appui sur ces définitions et délimitations théoriques, notre approche, et le propos de cet article, nous poussent à nous démarquer quelque peu de la morphologie constructionnelle dans sa logique homonymique et synchronique, en envisageant une continuité entre la distorsion catégorielle et la conversion – c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons introduit le terme de transcatégorisation. Nous y revenons ci-dessous.

1.3. De la distorsion catégorielle à la néologie catégorielle

Reprenons le fil de la néologie, avec deux questions spécifiques à la néologie catégorielle. Tout d'abord (i), si on admet avec Sablayrolles (2000) qu'il y a néologie à partir du moment où un lexème présente des conditions d'emploi différentes de son emploi ordinaire (nous nous référons ici à la notion de « néologisme syntaxique », pp. 176-177), on parlera de *néologie* dans les cas de distorsion catégorielle, c'est-à-dire des emplois en discours d'un adjectif hors de sa catégorie : l'emploi de l'adjectif dans cette construction est néologique. Pourtant, alors qu'on a un sentiment néologique avec *le communautaire*, ou *le statutaire* qui paraissent nouveaux, il n'en est pas de même avec *le social*, qui est davantage intégré en français contemporain, et tout à fait courant : pour un même mécanisme, il existe donc des différences selon les unités lexicales. En résumé, nous distinguons deux niveaux pour la néologie catégorielle : un niveau syntaxique, celui de la distorsion catégorielle, qui représente le potentiel du procédé ; un niveau lié à l'item lui-même, où la question se pose en termes de degré de lexicalisation : *le statutaire*, *le communautaire* vs *le social*.

Ensuite (ii): on peut envisager une autre approche (plus classique peut-être) de la néologie catégorielle, et ne parler de néologie que lorsqu'on a affaire à la création d'une unité distincte, d'un nouveau lexème, c'est-à-dire, pour nous ici, lorsqu'il y a réellement conversion, i.e. deux lexèmes, et homonymie entre le lexème adjectival et le lexème nominal, sur le modèle de *célibataire/un célibataire*, intégré dans le lexique conventionnel et *communautaire/un communautaire*, réellement néologique — le contraste de ces deux exemples montre ici le potentiel néologique du procédé.

Les exemples de (ii) relèvent uniquement du modèle B, car le modèle A pose les problèmes de délimitation catégorielle qu'on a vus (distorsion catégorielle). À partir de ces descriptions, on défendra cependant le principe d'une continuité entre les faits présentés : contrairement à l'approche de la morphologie constructionnelle (strictement synchronique⁸), notre point de vue est en effet sous-tendu par une prise en compte du caractère progressif et processif de la transcatégorisation. Ainsi, on peut considérer que des emplois comme *le communautaire* (générique) sont une étape qui mène à *un communautaire* (désignation d'une personne). Le fait est bien attesté pour certains lexèmes (*un politique, un scolaire, un humanitaire*, voir nos exemples plus bas). Possibilité de nominalisation également, mais d'une autre manière pour ce que nous avons qualifié, dans le modèle A, de « distorsion catégorielle » (*l'humanitaire* (générique-collectif), *le judiciaire*, *le social*), y compris sans singularisation (**un judiciaire*, **un social*) : en effet, ces faits relèvent d'un processus régulièrement attesté ; dans certains cas, les valeurs nominales sont d'ailleurs sur le même terrain sémantique que les noms de

⁸ L'approche de M. Roché fait figure d'exception, tout particulièrement dans Roché (1991, 2006).

qualité abstraits (le beau/la beauté; le blanc/la blancheur; le populaire/la popularité, l'exemplaire/l'exemplarité)⁹, avec lesquels ils partagent certaines propriétés combinatoires, notamment leur (in-)compatibilité avec certains déterminants (*une blancheur, *les blancheurs). De ce point de vue, on peut considérer comme des nominalisations les cas stabilisés (lexicalisés) du type de le judiciaire, le social, le temporaire, le beau, etc. présentés ci-dessus, dans la mesure où ils s'affranchissent de l'adjectif. Nombre d'entre eux sont d'ailleurs répertoriés comme « substantif » dans les dictionnaires, comme, par exemple, l'ordinaire en (6), dont la valeur nominale remonte au XVIème siècle selon le Petit Robert :

(6) ça nous change de **l'ordinaire**.

ou encore *l'arbitraire* (*l'arbitraire du signe*, par exemple, avec complément nominal), rangé sous « adjectif et substantif » dans le TLF (on y trouve aussi un exemple avec le possessif : *mon arbitraire*).

En définitive, comme pour la néologie en général, on est confronté ici à la question des critères distinguant la néologie d'une acception stabilisée, mais la question est spécifiée de la manière suivante : quand est-on dans une distorsion catégorielle contingente ? Quand l'emploi est-il stabilisé et réellement nominal ?

Pour la suite de cet article, nous faisons le choix de suivre le fil de la seconde acception de la néologie (ii), qui guidera le raisonnement. Nous parlerons donc de néologie pour la situation instable, et peut-être rare voire hypothétique, suivante : celle d'un lexème qui, tout en étant nouveau, est intégré comme unité lexicale (ici nominale) indépendamment de l'unité adjectivale dont il est issu (syntaxiquement, sémantiquement), que ce soit dans une structure répondant au modèle A ou au modèle B, et lorsqu'il ne s'agit pas simplement d'un usage occasionnel en discours. Cette indépendance est parfois toute relative, mais nous postulons une continuité entre faits de discours contingents et instauration de la nouvelle unité lexicale – lexicalisation accomplie. Nous verrons par la suite comment ce choix théorique permet, en corpus, d'observer la construction de certains néologismes (rapportés à leur époque et contexte).

Auparavant, nous présentons notre corpus d'unités adjectivales en -aire et son mode de constitution.

2. Constitution d'un corpus d'unités lexicales en -aire

Une recherche en corpus repose nécessairement sur la délimitation d'un échantillon. La recherche présente n'échappe pas à la règle; on remarquera d'ailleurs que les faits de transcatégorisation présentés sous les modèles A et B dépassent largement le cas des lexèmes suffixés en -aire 10. Ceci rappelé, il nous faut justifier ce choix même. Concernant les adjectifs, le rapprochement de ces lexèmes sur un critère dérivationnel (c'est-à-dire formel, catégoriel et sémantique) permet d'obtenir un corpus systématique et conséquent pour tester la nominalisation désadjectivale. Mais pourquoi les adjectifs en -aire?

⁹ Les exemples de recouvrement sémantique total entre le + Adj. et dérivé nominal sont inexistants pour -aire. Dans l'exemple suivant, « le fait que Léon buvait [...] expliquait clair comme jour la faillite des agrandisseurs, l'excentricité de sa vie, son goût du populaire » (Montherland, 1934), le populaire (« ce qui est populaire ») se rapproche du sens de la popularité, sans toutefois s'y substituer (cf. également l'exemple (1)). La différence entre noms abstraits et adjectifs nominalisés selon le modèle A est abordée par Lauwers (2008).

¹⁰ Noailly (2004) présente une analyse systématique de plusieurs exemples relevant du modèle A, issus de textes d'Aragon et de Hugo.

Les lexèmes construits en -aire présentent les mêmes caractéristiques que ceux en -ier, étudiés par Roché (2003 et 2006), et donc des questions similaires, que voici :

« Les mots construits avec le suffixe -ier(e) offrent un terrain d'observation particulièrement intéressant. C'est un suffixe qui forme des noms et des adjectifs : sont-ils dérivés parallèlement ? par un même suffixe ou par deux suffixes différents ? ou bien faut-il dériver les uns à partir des autres ? » (Roché 2006).

Avec -aire, comme avec -ier, on est en présence de deux modèles de construction différents, donnant respectivement des adjectifs (type 1) et des noms (type 2) :

- 1) type 1 : correspondant au type latin relationnel en -aris, -aris, -are (alimentaire ; communautaire ; réglementaire / régulier)
- 2) type 2 : à partir du latin -arius, a, um (libraire ; pétitionnaire ; récipiendaire / portier).

On retrouve globalement cette répartition en deux types, que le dérivé soit formé en français sur base française, ou formé en latin¹¹.

Le premier (type 1) est celui qui nous intéresse ici : il donne fondamentalement des adjectifs relationnels sur base nominale. Selon la terminologie consacrée, on nomme « adjectif relationnel » (par opposition à « qualificatif » ou « qualitatif »), les adjectifs dont le sens correspond à une relation avec le nom base, relation qu'on peut gloser par « relatif à, qui relève de + Nbase » : alimentaire, communautaire, exemplaire (Adj), identitaire, parlementaire (Adj), révolutionnaire, statutaire, véhiculaire, valvaire, vestimentaire signifient « relatif à un/l'aliment, la communauté etc. ». Cette caractérisation sémantique, qui a aussi des contreparties syntaxiques, n'exclut pas que le sens de ces adjectifs, ou de certains d'entre eux, devienne qualitatif, ce qui est aussi une question de néologie sémantique (c'est par exemple le cas de révolutionnaire, qui n'a pas, ou plus, simplement le sens de « relatif à la révolution »)¹².

Le second (type 2) donne plutôt des noms et il correspond à un modèle actanciel. Comme pour les suffixés en -ier (cf. Roché, 2003 et 2006), la base correspond à un procès, le dérivé désignant un des actants (pétitionnaire sur pétition, commentaire sur commenter par exemple). Comme pour les dérivés en -ier, le dérivé substantival de type 2 peut aussi désigner un lieu contenant, ou encore un recueil ou une collection d'objets désignés par le nom base : argumentaire, bestiaire, bullaire (« ensemble de bulles (papales) »), lapidaire, reliquaire ou, au contraire, le membre d'une collection (légionnaire, parlementaire (N), sectaire). Certains de ces exemples illustrent ce qui apparaît, en synchronie, comme de l'homonymie : le lapidaire obtenu par transcatégorisation selon le modèle A (« ce qui est lapidaire ») rencontre le lapidaire (« traité sur les pierres »), dont il est d'ailleurs sans doute une dérivation sémantique.

Le corpus d'adjectifs et de noms a été constitué de la manière suivante¹³ : une sélection automatique sur critère graphique (*-aire*, *-aires* en fin de mot) dans Frantext à partir de 1800

¹¹ Plus précisément, pour le type 2, la dérivation latine donne des noms et des adjectifs ; c'est à partir de ces derniers qu'une conversion peut intervenir ultérieurement : *libraire* provient de la substantivation de lat. *librarius* (Adj.) – *scriptor librarius* « copiste » (cf. Roché 2006).

¹² Cette évolution sémantique (abordée par Noailly dans différents écrits et par Roché, 2003 notamment) serait d'ailleurs sans doute à considérer de manière systématique dans le cadre de la nominalisation (possible, attestée) qui nous occupe, mais elle dépasse le cadre de notre étude, dans la mesure où nous en sommes restée aux attestations de nominalisations (voir paragraphes suivants) : l'attesté ne réalise en effet pas tous les possibles.

¹³ Un premier travail sur ces noms et adjectifs et sur la transcatégorisation a été présenté dans le cadre du Projet ANCOR (Analyse des Nominalisations sur CORpus), avec le soutien de la Maison des Sciences de l'Homme

et dans le TLFi (tous « objets textuels », c'est-à-dire dans la totalité du dictionnaire, exemples compris), complétée par des recherches sur divers corpus contemporains¹⁴, donne une première liste, très « bruitée » d'environ 3 000 items, à partir de laquelle nous n'avons conservé que les items construits morphologiquement par dérivation, selon les deux types présentés ci-dessus, ainsi que les formes construites en latin à partir de -arius, a, um et -aris, e qui restaient motivées. Le résultat est une liste de 818 items, dont nous avons ensuite isolé les doublons représentés par les divers préfixés pour n'en conserver que leur base (nous avons ainsi conservé scolaire, en éliminant périscolaire et parascolaire). Le corpus définitif comporte 625 items, dont nous avons confirmé la catégorie grammaticale (ou la double catégorisation) dans les dictionnaires¹⁵. Y figurent quatre séries catégorielles : noms (N), adjectifs (Adj), adjectifs-noms (A-N), noms-adjectifs (N-A), selon les informations données par les dictionnaires (TLFi et Robert Historique, principalement). L'ordre A-N (de l'adjectif au nom : célibataire, sanitaire) et N-A (du nom à l'adjectif : sectaire, signataire) représente l'ordre *logique* de transcatégorisation postulé ; on remarque que les types 1 et 2 de dérivation en -aire présentent respectivement une affinité avec cet ordre de transcatégorisation : l'ordre A-N par exemple privilégie largement les items de type 1 (79,3% du total des A-N), et l'ordre N-A les items de type 2 (90,9%). Ce résultat empirique est bien une confirmation de l'instruction catégorielle (adjectivale, nominale) et sémantique (adjectif relationnel, nom actanciel ou collectif) de chacun des deux suffixes -aire.

Nous nous trouvons ainsi à la tête d'un corpus d'items consistant, dont la catégorie grammaticale est confirmée ; lorsqu'il y a eu antérieurement transcatégorisation, l'ordre en est également confirmé.

3. Présentation de la méthode de recherche de nominalisations

À partir de ce premier résultat, il s'agit à présent de jauger la nominalisation ultérieure des lexèmes adjectivaux, pour relever et systématiser les observations les concernant en termes de transcatégorisation et de néologie catégorielle. Nous avons donc isolé pour la poursuite du travail les seuls adjectifs de type 1 (au nombre de 324) afin de les tester dans un corpus textuel.

3.1. Choix du corpus

Comme nous l'avons vu précédemment, le Tlfi et Frantext ont donné les résultats les plus complets. C'est pourquoi nous conservons Frantext, mais comme ressource textuelle cette fois, c'est-à-dire permettant d'obtenir les contextes proches des mots recherchés : alors que la première recherche (§ 2) consistait à rassembler un corpus de *lexèmes*, celle-ci consiste à retrouver ces lexèmes (les adjectifs de type 1), mais utilisés dans des segments textuels, des

Lorraine. Il est rapporté sur le site de la MSH à l'adresse http://www.msh-lorraine.fr/publications/ouvrages-articles-preprints/preprints/preprints-2010.html, et a donné lieu à une publication (Lecolle, 2011).

¹⁴ Le relevé le plus complet est celui de Frantext et du TLFi : les autres corpus contemporains, assez étendus et divers (presse, discours politique, discours médical et juridique), n'ont rien apporté de nouveau à partir de cette première liste. Dans celle-ci se côtoient un vocabulaire savant, relevant souvent d'une terminologie médicale (*acutangulaire, alcyonaire*) et un vocabulaire plus général : *militaire, ordinaire, nécessaire*. La proportion du vocabulaire spécialisé est nettement plus importante que celle de vocabulaire général.

¹⁵ À la différence de la morphologie constructionnelle, nous envisageons la double catégorisation lorsqu'une même unité formelle peut être nominale <u>et</u> adjectivale. Les dictionnaires consultés (cf. ressources) regroupent les unités lexicales lorsque les sémèmes découlent l'un de l'autre (logique polysémique). Ils présentent également dans une même micro-structure les unités qui ont une double catégorisation : ils permettent par là même de comprendre le passage d'une catégorie à l'autre. Lorsqu'il y a deux lexèmes indépendants (adjectival et nominal, ou que les sens sont différents), nous les rangeons chacun dans leur catégorie respective : ce sont des homonymes (cf. *exemplaire* Adj., *exemplaire* N., qui sont construits indépendamment).

mots donc¹⁶. Par ailleurs, en ne prenant en compte que les adjectifs (de type 1), non catégorisés également comme noms par les dictionnaires, nous avons supposé que les nominalisations que nous rencontrerions n'étaient pas stabilisées et donc, selon le seul critère du dictionnaire, qu'il pouvait d'agir de néologies catégorielles. Le critère du dictionnaire est naturellement insuffisant, et c'est pourquoi un regard sur les contextes d'apparition des mots nous paraît nécessaire.

Le corpus choisi (122 530 715 mots) est composé de textes du 19^{ème} au 21^{ème} siècle, et, parmi eux, de romans et d'essais et traités¹⁷: c'est surtout la différence entre ces deux genres qui nous intéressait initialement, et particulièrement la spécificité des réalisations dans le genre « traité », celui qui fournit les dérivés relevant de vocabulaires spécialisés. L'interface de Frantext offre la possibilité de faire des recherches à partir d'une liste (notre liste d'adjectifs). Nous présentons plus bas l'environnement distributionnel dans lequel nous avons testé cette liste, après avoir présenté les modèles de nominalisation postulés – ce dernier point permettant de justifier la méthode.

3.2. Deux modèles de nominalisation

Les deux modèles de nominalisation (que celle-ci soit occasionnelle ou stabilisée) que nous cherchons à tester dans le corpus ont été présentés en introduction, sous A et B. Nous les détaillons à présent.

Modèle A: pré-référentiel, par massification et « prélèvement »

Le modèle A correspond aux cas où l'adjectif renvoie à une « notion » ((le) communautaire, (le) populaire, (le) scolaire, (le) solaire, (le) spectaculaire, (le) statutaire), sans qu'on puisse, a priori (de par le processus même de nominalisation), lui assigner un domaine référentiel (d'où le qualificatif de « pré-référentiel », repris de Corbin et Temple, 1994) parce que la notion demeure, d'un point de vue sémantique, étroitement liée au sens de l'adjectif. Ce type de nominalisation est décrit par plusieurs auteurs, notamment Roché (1991). Noailly (1999) le mentionne dans un chapitre sur « l'adjectif substantivé », dans une partie dont le titre est « L'accès au concept » (le beau : « ce qui est beau »). Voici ses termes (p. 140) :

« Le Adj fonctionne comme une sorte de valeur générique, et vise toute référence potentielle répondant à une propriété ».

Le modèle A présente, en tendance, une affinité avec les adjectifs de type 1. La qualité présentée par l'adjectif y est en quelque sorte « massifiée », ce qui ramène le syntagme nominal à une valeur générique et/ou collective (*l'humanitaire*, c'est « ce qui est humanitaire », « l'ensemble de ce qui est humanitaire »).

Les adjectifs nominalisés selon le modèle A ne sont compatibles qu'avec les déterminants défini masculin singulier et le partitif. Voici quelques exemples, à partir de *humanitaire* :

(7) [...] deux issues : ou bien les garantir et faillir alors à tous ses principes [...] ; ou bien maintenir ses principes et mener à la ruine les organismes qu'il prétendait soutenir (c'est le cas de **l'humanitaire** prétendant sauvegarder le national) (Benda J., *La Trahison des clercs*, 1927, Page 232)

-

¹⁶ La différence lexème/mot est de l'ordre de type/occurrence : le lexème est abstrait, et le mot « en emploi ».

¹⁷ La catégorisation de Frantext en termes de « genres » est assez sommaire, même si elle est actuellement en cours d'évolution. Les traités et essais y sont le plus souvent rapprochés, sous l'étiquette « traité, essai » : on a donc accès aux mêmes textes en choisissant l'un ou l'autre.

(8) [...] autrefois on laissait au public le soin de retrouver sur la mesquine figure l'âme qu'avaient révélée les écrits ; aujourd'hui, c'est à ce même public de retrouver dans les écrits l'inspiration, l'originalité, l'intime, **l'humanitaire**, inscrits au visage. Épitaphe ! (Toepffer R., *Nouvelles genevoises*, 1839, Page 446)

Deuxième étape (éventuelle). Sur cette base, se produit une singularisation, qui consiste, en quelque sorte, en un « prélèvement » sur le massif que représente la qualité : *un humanitaire*, *un nécessaire* c'est « un quelque chose qui est humanitaire/nécessaire ». Cette singularisation a pour contrepartie une spécialisation lexicale (humain, objet etc.) : avec *blanc* par exemple, la singularisation *un blanc* peut correspondre à un humain, envisagé selon la « race », *un blanc dans la conversation, un blanc de poulet...*

La mise au pluriel découle ultérieurement de cette singularisation, comme en (9) :

(9) Nietzsche haïssait sans doute les libres penseurs et **les humanitaires**. Il prenait les mots « liberté de l'esprit » dans leur sens le plus extrême : la divinité de l'esprit individuel. (Camus A., *L'Homme révolté*, 1951, Pages 103-104)

Sur ce même modèle se déclinent un scolaire, un communautaire, discutés précédemment; mais alimentaire, populaire, social, statutaire par exemple restent en route (*un alimentaire, *un populaire, *un social, *un statutaire)...

Modèle B: par « ellipse »

Nous utilisons pour ce modèle le terme d'« ellipse », qui nécessite un commentaire. On entend sous ce terme des phénomènes assez divers, mais, en principe, des faits de discours, qui recouvrent par exemple l'omission d'un mot qui peut être reconstitué dans le cotexte immédiat – c'est le cas en (10) où *le soléaire* désigne « le muscle soléaire ».

(10) Ces muscles sont très considérables dans l'homme qui a les gras de jambe plus forts qu'aucun quadrupède. Ces trois *muscles* se rencontrent toujours : **le soléaire** est moins considérable dans les quadrupèdes que dans l'homme (Cuvier, *Leçons d'anatomie comparée*, 1805, p. 383. Nous soulignons)

En recourant à ce terme et à cette description, nous postulons donc que l'adjectif *soléaire* peut, dans la continuité de cet emploi discursif, se stabiliser en substantif indépendamment d'un tel cotexte. Si nous ne pouvons l'attester pour *soléaire* sur la base du corpus, il nous semble qu'une telle continuité est fortement plausible dans le cas d'autres adjectifs employés comme substantifs (nous l'avons confirmé pour *(muscle) pulmonaire*), ou d'adjectifs dont la nominalisation est entérinée par les dictionnaires (les A-N); il convient néanmoins de préciser que le terme « ellipse » recouvre alors plutôt l'idée d'implicite – le nom tête du SN est sousentendu parce qu'il s'impose, en quelque sorte – que celle d'incomplétude ¹⁸. Dans ces cas, le nom tête d'un SN originel est restituable, soit parce qu'il est univoque et le seul approprié – c'est le cas des adjectifs nominalisés de domaines techniques –, soit parce qu'il n'est susceptible de renvoyer qu'au contenu [+Hum]: *un autoritaire*, c'est *une personne autoritaire*. On a donc deux cas différents :

1) Désignations techniques ou spécialisées : vraie ellipse d'un terme sous-entendu univoque

circulaire > *une X circulaire* (*lettre*)

-

¹⁸ Cf. Jacques (2003, chapitre 3) pour une discussion de la notion d'ellipse, et notamment la distinction entre incomplétude (quelque chose manquerait) et implicite.

```
hebdomadaire > un X hebdomadaire (publication de presse)

laminaire > un X laminaire (champignon)

maxillaire > un X maxillaire (os)

pulmonaire > un X pulmonaire (muscle)/une X pulmonaire (artère)

2) Désignation d'humains : création d'une classe sur la base d'une propriété

autoritaire > un X autoritaire ; X [+Hum]

célibataire > un X célibataire ; X [+Hum]

centenaire > un X centenaire ; X [+Hum]

insulaire > un X insulaire; X [+Hum] : habitant d'une île

suicidaire (type 2) > un X suicidaire ; X [+Hum]

auxiliaire (type 2) > un X auxiliaire ; X [+Hum]
```

Remarquons que la singularisation du modèle A rejoint, pour certains items (*un humanitaire*), le modèle B qui en apparaît comme l'aboutissement ; on envisage alors qu'il y a ellipse de la désignation d'un humain, ce qui suppose stabilisation de la signification et univocité. Ici se joue l'essentiel de ce que nous reprendrons (§ 4) comme argument pour juger de la néologie catégorielle, au sens où nous l'entendons (création d'un nouveau lexème nominal, cf. § 1.3) : l'aptitude du lexème à fonder une classe sémantique, socialement ou culturellement pertinente.

3.3. Structures testées

La description des deux modèles de nominalisation donne des indications sur la marche à suivre pour tester en corpus ces nominalisations. Nous avons donc lancé la recherche sur la liste des adjectifs en -aire de type 1 directement précédés de déterminants, en nous limitant aux articles défini et indéfini (on pourrait poursuivre avec les démonstratifs et possessifs). Au modèle A (générique, donc nécessairement au singulier) sont supposés correspondre les seuls articles le, l', au, du : ici sont attendus les SN le spectaculaire, du/au spectaculaire par exemple. Au modèle B, le, l', au, du également, ainsi que un, une et les, des 19 : ici sont attendus le, un, une, les, des velléitaire(s). Là s'arrête l'automatisation, les résultats ayant été ensuite considérés à l'œil humain.

On peut formuler plusieurs remarques critiques, et quelques observations générales sur la méthode. Tout d'abord, la taille du corpus, relativement petit, et sa composition; en définitive, il ne nous a pas permis d'observer l'étendue et la diversité que nous attendions. Ensuite, au sein de ce corpus, la méthode n'est pas exhaustive, puisque nous n'avons pas prévu l'insertion d'un mot (adjectif par exemple) entre le déterminant et le mot en -aire supposé nominal. Mais le bruit est déjà considérable : nous avons dû éliminer les nombreux cas de SN constitués d'adjectifs épithètes en -aire antéposés à un nom, comme dans un spectaculaire revirement, l'extraordinaire talent.

Autre critique : la méthode est intuitive. Dès lors, comment juger d'une valeur discursive contingente qui resterait adjectivale (distorsion catégorielle) ou au contraire d'une valeur nominale stabilisée, d'une part ? Comment juger de la néologie, d'autre part ? Sur ces questions, nous n'avons pas réellement de réponse d'ensemble, mais la consultation des corpus nous a permis de repérer certaines pistes d'ordre syntaxique ou distributionnel qui

¹⁹ Avec les pluriels, nous avons utilisé la même liste d'adjectifs, mais mise au pluriel, naturellement.

peuvent servir de critères *a contrario* concernant la nominalisation et la stabilisation de l'item. Nous les présentons ci-dessous en 4.3. En outre, quelques résultats non prévus confirment l'intérêt d'une recherche en corpus : en testant séparément les déterminants, nous supposions que les lexèmes se répartissaient de manière exclusive selon le modèle A <u>ou</u> le modèle B. De fait, nous avons observé qu'il pouvait y avoir continuité : de la massification à la singularisation (*l'humanitaire*, *un/les humanitaire(s)*).

4. Résultats et discussion

On présentera tout d'abord quelques résultats d'ordre quantitatif sur les attestations pertinentes, puis quelques observations sur les types de réalisations selon les textes euxmêmes. Nous reviendrons ensuite sur l'idée de continuité avancée en 1.3, pour en tirer des propositions, et nous terminerons par des exemples destinés à présenter le parcours de certaines unités lexicales.

4.1. Résultats quantitatifs

On trouve en tout, dans l'ensemble des structures testées et une fois le bruit éliminé, 90 adjectifs nominalisés différents, tenant compte des recoupements, ce qui nous paraît relativement peu (moins d'un tiers des 324 adjectifs testés).

- ✓ dans la structure : *le* (et assimilés) + Adj. : 55 items
- ✓ dans la structure : *un/une* + Adj. : 21
- ✓ dans la structure : les/des + Adj. au pluriel : 43

Certains sont présents dans les structures en *le* et en *un/une* : *binaire*, *égalitaire*, *héréditaire légendaire*, *populaire* par exemple, ou en *le* et en *les/des* : *axillaire*, *judiciaire*, *complémentaire*, *élémentaire*, voire dans les trois : *musculaire*, *humanitaire*, *utilitaire*, ce qui permet de constater l'aboutissement du processus de massification et singularisation.

Parmi ces résultats, on trouve des lexèmes qui reviennent régulièrement dans une même structure, de manière plus ou moins massive : *l'extraordinaire* : 74 occurrences, *le spectaculaire* : 37, *le judiciaire* : 15, *le littéraire* : 9 par exemple, et des hapax (*le lapidaire*, au sens de « ce qui est lapidaire »).

4.2. Genres, domaines, auteurs

Envisageons à présent les résultats d'un point de vue textuel. Il est difficile de faire des observations générales à propos de différenciations en termes de genres, les textes classés dans un même genre (traités, par exemple) étant eux-mêmes fort divers, et les adjectifs de la liste également. Quelques remarques, cependant : dans les genres traités et essais, des particularités apparaissent au niveau de domaines et parfois d'auteurs : on trouve dans le domaine médical des cas réguliers de nominalisation selon le modèle B (*les axillaires, les pulmonaires*) ; on trouve parallèlement, des nominalisations selon le modèle A dans les textes philosophiques (*le temporaire, l'originaire*) et les textes de sciences humaines (*le disciplinaire, le judiciaire, l'élémentaire* – cf. (11)), mais aussi dans les romans, avec un véritable cliché récurrent, toutes périodes confondues : l'emploi nominal de l'adjectif *l'extraordinaire* – (12) à (14). Cette récurrence ne vaut pas, selon nous, instauration d'un lexème nominal (nous précisons ci-dessous, en 4.3) ; c'est pourquoi nous parlons de « cliché », sans conférer à ce terme de note péjorative.

(11) Alors que ce qui nous est donné, et que notre pensée même à qui cela est donné, se tient dans l'ordre du <u>contingent</u>, du <u>muable</u> et **du temporaire**, la vérité se tient naturellement sur le plan **du nécessaire**, <u>de l'immuable et de l'éternel</u>. (Gilson É., *L'Esprit de la philosophie médiévale*, 1932, Pages 141-142)

- (12) les femmes aiment **l'extraordinaire** (Balzac)
- (13) C'était la mer montante qui entrait dans les caves de l'écueil avec un bruit de coup de canon. Tout ce milieu où il était offrait **l'extraordinaire** de la vision. (Hugo, *Les Travailleurs de la Mer*)
- (14) tout y est simple, même **l'extraordinaire** (P. Morand, *Londres*, 1933, p. 327)

Résultat plus étonnant : le sens de *le populaire* que nous avions observé en (1) (« le peuple ») est présent dans les textes du 20^{ème} siècle, alors qu'il nous paraissait quelque peu archaïque.

(15) Cette forme positive de bêtise, **le populaire** l'appelle communément la connerie, et l'origine de ce mot est bien instructive. (Tournier M., *Le Médianoche amoureux*, 1989, p. 146)

Enfin, on observe chez un auteur (Guy Debord, *La Société du spectacle*, 1967) un emploi de l'adjectif nominalisé (*le spectaculaire*) qui se stabilise, et se présente comme la création d'une terminologie propre à l'auteur : on peut parler d'une usualisation idiolectale. Quoi qu'il en soit, il s'agit alors réellement selon nous de néologie catégorielle et sémantique. Nous y revenons plus bas.

4.3. De l'emploi nominal contingent d'un adjectif à la valeur nominale

Nous cherchons à présent, à la lumière des exemples issus du corpus, à répondre aux questions posées ça et là concernant la réelle valeur nominale d'un adjectif précédé d'un déterminant, et concernant l'observation de néologie catégorielle (et donc sémantique). Pour ce faire, nous revenons, en nous basant sur la description des modèles A et B présentés, sur le présupposé de continuité avancé précédemment (§ 1.3.): des mécanismes similaires, en termes sémantiques et catégoriels, sont présents dans des réalisations discursives contingentes, d'un côté, et dans des noms lexicalisés, c'est-à-dire, en définitive, des (anciens) néologismes avérés, de l'autre – on peut comparer cette continuité à celle qu'on trouve entre une réalisation figurale et la stabilisation de cette figure. C'est à présent la différence, en termes sémantico-référentiels, entre les deux pôles de cette ligne continue qui nous intéresse.

Modèle A: qu'est-ce qui distingue, pour un même mécanisme, la construction contingente d'un ensemble correspondant à la glose « ce qui est Adj. » avec *le communautaire* en (5), *l'extraordinaire* en (12) d'un côté, et une stabilisation, c'est-à-dire une réelle lexicalisation de l'item dans la structure de l'autre (*le scolaire* en (16), *l'humanitaire* en (17)) ?

- (16) par incapacité de faire autre chose, de me risquer dans un autre <u>domaine</u> que **le scolaire**. (Tournier)
- (17) Qu'elles soient PDG ou dans l'humanitaire. (Angot)

Ce qui marque la différence, et donc la nominalisation aboutie, c'est ici la présentation d'une classe, ou d'un domaine comme référentiellement délimités : les marques en sont le mot domaine en (16) et la préposition dans en (17). Le sens de l'adjectif joue également un rôle, a contrario : ainsi, le sens réellement qualitatif (vs relationnel) de extraordinaire est un obstacle à la nominalisation. Mais ce critère, valable pour extraordinaire, ne suffit pas en lui-même et est difficile à généraliser : spectaculaire, que nous verrons plus bas, est aussi, peut-être, qualitatif mais donne des résultats différents.

On retrouve cette différence entre emploi nominal de l'adjectif et valeur nominale si on compare *le littéraire* en (18) et en (19): le premier construit une classe contingente en discours (« ce qui est littéraire », repris par anaphore de l'adjectif *littéraire*) et le second présente une propriété comme stabilisée dans une classe, un domaine, une catégorie : celle du littéraire – ce qui n'est pas inattendu, d'ailleurs, étant donné le thème du texte.

- (18) Oui, <u>l'épithète littéraire</u> ne doit pas être prise en mauvaise part, si **le littéraire** n'est que la mise en forme du commun. (Gurvitch, *Traité de sociologie : t. 2*, 1968)
- (19) Si <u>la pièce</u> d'un écrivain moderne sur ce qu'a de mathématique la construction des colonnes du Parthénon <u>relève</u> **du littéraire**, c'est parce qu'il les appelle : " filles des nombres d'or " et, par les mots de filles et d'or, introduit dans l'idée en cause un élément affectif et donc vague (Benda, *La France byzantine ou le triomphe de la littérature pure : Mallarmé*, *Gide*, *Valéry*, *Alain*, *Giraudoux*, *Suarès*, *les Surréalistes : Essai d'une psychologie originelle du littérateur*, 1945)

On peut comparer encore l'emploi nominal de *parcellaire* en (20), où *du parcellaire*, attaché au sens adjectival, correspond à une désignation contingente (« ce qui est parcellaire »), et en (21), où *du parcellaire* est stabilisé comme une dénomination, celle de la classe du *parcellaire*, ce qui est marqué par la présence d'un adjectif épithète catégorisant, *urbain*, et l'environnement taxinomique :

- (20) elle n'est plus la lutte volontariste **du parcellaire**, mais son triomphe. (Debord Guy, *La Société du spectacle*, 1967)
- (21) l'étude du milieu naturel dans lequel se développe l'organisme urbain ; -l'étude **du parcellaire** <u>urbain</u>, de la propriété urbaine ; -l'étude de l'utilisation du sol, du zoning, de la spécialisation des quartiers ; -l'étude de l'expression géographique (Sans mention d'auteur, *Colloque national de géographie appliquée* (Strasbourg, 20-22 avril 1961), 1962)

La continuité postulée selon le **modèle B** est d'un autre ordre. Elle se base sur la différence entre emploi prédicatif et emploi dénominatif d'un nom : au sein d'un syntagme, le nom peut en effet prédiquer une propriété et catégoriser, ou avoir une fonction référentielle. D'un point de vue sémantique, la différence est de taille : le SN en fonction prédicative est susceptible de ranger dans une classe le référent nommé par le sujet grammatical ; en fonction référentielle, il présuppose une classe constituée. On trouve cette différence entre (22), (23) d'un côté (un lunaire, un faible, le sanguinaire) et (24) de l'autre (le velléitaire).

- (22) Votre mal n'est pas chez les autres. Vous le tenez au-dedans de vous. Je crois que vous êtes **un lunaire**, un faible. Cela me dégoûte. (Sabatier R., *Le Chinois d'Afrique*, 1966)
- (23) le mardi, jour de Mars **le sanguinaire,** était voué aux pierres rouges (Metta N. et Metta A., *Les Pierres précieuses*, 1960)
- (24) **Le velléitaire** est bien capable de projet, mais il en reste au simple stade du souhait, de la conception. (http://www.philoflo.fr/resources/L\$27ind\$C3\$A9cision.pdf)

Alors qu'avec les emplois prédicatifs, le sens reste proche de celui d'un adjectif (*vous êtes lunaire, faible*, moyennant les différences grammaticales entre les deux catégories présentées en 1.1), avec l'emploi référentiel un pas supplémentaire est franchi vers la stabilisation d'une classe fondée sur la qualification ou la catégorisation que représente la nominalisation désadjectivale : la classe des « velléitaires » est présupposée.

Pour ramener ces considérations à la néologie catégorielle, on tirera un premier bilan en soulignant que les différences relevées, ainsi que la continuité postulée dans le cadre des modèles A et B respectivement, laissent apparaître, non pas de réels néologismes, mais une systématisation des potentialités néologiques, selon l'acception de la néologie que nous avons retenue. Le dernier paragraphe illustrera par des exemples ces différentes propositions.

4.4. Des exemples

Il nous reste à présenter des résultats en termes de constructions de néologismes catégoriels, au sens où un lexème nominal est créé à partir d'un lexème adjectival. Ici, au sein des

modèles généraux que nous considérons comme acquis, ce sont les particularités des individus lexicaux qui entrent en ligne de compte.

Premier exemple: avec *utilitaire*, nous nous proposons de confirmer dans les textes l'ensemble du parcours du modèle A.

- ✓ « massification »
- (25) Pourquoi, dès lors, s'est-on demandé, ne pas réduire à l'extrême la part de **l'utilitaire**, puisqu'il n'est qu'un prétexte, et ne pas faire graviter l'art autour de lui-même, dans la seule recherche de son accomplissement ? (Huyghe R., *Dialogue avec le visible*, 1955, Page 102)
- ✓ Prélèvement et singularisation (et mise au pluriel)

On peut considérer dans les exemples suivants que *les utilitaires*, en tant que catégorie sociale ou politique, catégorie d'humains en tous cas, relève de la singularisation envisagée dans le cadre du modèle A, qui se traduit par une spécialisation lexicale.

- (26) Dans ces conditions, la coopération devient non seulement possible, mais nécessaire. **Les utilitaires** renversent donc l'ordre naturel des faits, et rien n'est moins surprenant que cette interversion ; c'est une illustration particulière de cette vérité générale que ce qui est premier dans la connaissance est dernier dans la réalité. (Durkheim É., *De la division du travail social*, 1893, p. 264)
- (27) Mais, si elle n'est pas toute la morale, il ne faut pas davantage la mettre en dehors de la morale, comme font certains moralistes. Tout comme **les utilitaires**, ces idéalistes la font consister exclusivement dans un système de rapports économiques, d'arrangements privés dont l'égoïsme est le seul ressort. En réalité, la vie morale circule à travers toutes les relations qui la constituent, puisqu'elle ne serait pas possible si des sentiments sociaux, et par conséquent moraux, ne présidaient à son élaboration. (Durkheim É., *De la division du travail social*, 1893, p. 264-265)
- (28) ce qu'il fallait, c'était dresser en face de la doctrine théorique des libéraux et **des utilitaires**, une doctrine réaliste. Pour lui tout le débat de la politique moderne était entre une école historique et une école philosophique (Maurois André, *La Vie de Disraëli*, 1927, p. 101)

Communautaire, scolaire, déjà présentés, suivent le même type de parcours, ainsi que tributaire dans notre corpus.

Deuxième exemple: Avec *le spectaculaire* chez Guy Debord, on observe, en quelque sorte *in vivo*, la construction d'un lexème nominal dans un sens particulier, néologique, chez un auteur. Une première spécificité prépare le terrain de ce processus néologique: *spectaculaire* dans ces textes a le sens (morphologiquement motivé) de « relatif au spectacle », et non le sens qualitatif commun (*un changement spectaculaire*). C'est à partir de cette valeur relationnelle que l'adjectif peut se nominaliser. Dans le corpus envisagé chronologiquement, à l'intérieur d'un ouvrage puis dans un ouvrage ultérieur, on peut observer une progression consistant en l'emploi de nombreuses occurrences de *le spectaculaire*, puis de *le spectaculaire intégré* (et en moindre quantité *le spectaculaire diffus, concentré*). La présence de l'adjectif épithète aboutit à faire du syntagme dans son ensemble un terme catégorisant, sans doute pertinent dans le cadre d'une théorie.

En (29), *du spectaculaire* reste attaché à *spectacle* et donc à l'adjectif *spectaculaire*. Par la suite, le syntagme avec l'épithète est employé principalement dans des fonctions référentielles qui attestent de la présupposition d'une classe, celle du « spectaculaire intégré ».

- (29) En analysant <u>le spectacle</u>, on parle dans une certaine mesure le langage même **du spectaculaire**, en ceci que l'on passe sur le terrain méthodologique de cette société qui s'exprime dans le spectacle. (Debord G., *La Société du spectacle*, 1967, p. 19-20)
- (30) Il s'agit **du spectaculaire** <u>intégré</u>, qui désormais tend à s'imposer mondialement. La place prédominante qu'ont tenue la Russie et l'Allemagne dans la formation **du spectaculaire** <u>concentré</u>, et les États-Unis dans celle **du spectaculaire** <u>diffus</u>, semble avoir appartenu à la France et à l'Italie au moment de la mise en place **du spectaculaire** <u>intégré</u>, par le jeu d'une série de facteurs historiques communs : rôle important des parti et syndicat staliniens dans la vie politique et intellectuelle (Debord G., *La Société du spectacle*, 1967, p. 21-22)
- (31) Car le sens final **du spectaculaire** <u>intégré</u>, c'est qu'il s'est intégré dans la réalité même à mesure qu'il en parlait ; et qu'il la reconstruisait comme il en parlait. (Debord G., *Commentaires sur la société du spectacle*, 1988, p. 22-23)
- (32) Une loi générale du fonctionnement **du spectaculaire** <u>intégré</u>, tout au moins pour ceux qui en gèrent la conduite, c'est que, dans ce cadre, tout ce que l'on peut faire doit être fait. (Debord G., *Commentaires sur la société du spectacle*, 1988, p. 106-107)

Le **troisième exemple** illustrera la continuité entre qualification et catégorisation (création d'une classe sémantique) et la transition : il s'agit d'*humanitaire*, ici dans des emplois « singularisés » (qu'on l'envisage comme l'aboutissement du modèle A ou selon le modèle B), emplois opposés, donc, à ceux du type de (17).

Ici encore, *l'humanitaire/les humanitaires* correspond à la création d'une classe socialement ou politiquement pertinente. Sans entrer dans une description des valeurs sémantico-référentielles (sociales, politiques) de *humanitaire* (N) et de ses renouvellements sémantiques remarquables, il s'agit pour nous ici de montrer l'oscillation qu'il occasionne, entre catégorisation (emplois référentiels: (33), (34), (35), (38)²⁰), attestant, selon nous, d'une nominalisation avérée, et qualification (emplois prédicatifs: (36), (37)). Si on laisse (38) de côté, le fait remarquable est que la classe des *humanitaires*, avec un référent sans doute différent selon les époques, est construite (comme pour *velléitaire* en 4.3) sur la qualification même (manifestement péjorative) - laquelle servit à son tour de base morphologique et sémantique au néologisme *humanitairerie*, aujourd'hui tombé en désuétude²¹.

- (33) qu'en décidez-vous, mon cher monsieur ? **Les humanitaires** ne veulent point du mariage, sous le prétexte qu'on s'en gausse, et que l'adultère le souille ; mais sont-ils sûrs, en disant cela, d'avoir mis leurs meilleures lunettes ? (Musset A. de, *Lettres de Dupuis et Cotonet* (1836-1837), *L 2 Les Humanitaires*, 1836 T 4, Page 605)
- (34) sans doute nous sommes en travail, et, pour parler une fois ce langage, sans doute l'humanité se régénère en nous. L'état (sic) n'a plus de religion, et, quoi qu'en disent **les humanitaires** eux-mêmes, c'est pour le peuple un vrai malheur ; le vin à bon marché ne lui rend pas ce qu'il y perd, et tous les cabarets de Paris ne valent pas pour lui une église de campagne, quel qu'en soit d'ailleurs le curé ; (Musset A. de, *Lettres de Dupuis et Cotonet* (1836-1837), *L 2 Les Humanitaires*, 1836 T 4, p. 607)

²⁰ Ce dernier exemple, contemporain, illustre naturellement une tout autre valeur sémantico-référentielle en lien avec un tout autre contexte que les précédents, mais le propos porte ici sur ce que la nominalisation permet en tant que telle, indépendamment du rapport à l'extra-linguistique.

²¹ La péjoration portée par ce terme n'est pas sans parenté avec celle du moderne *droit-de-l'hommisme/-iste*, qu'on doit à certains hommes politiques français contemporains.

- (35) [...] vous messieurs les socialistes, les progressistes, les **humanitaires** (Dumas, 1847)
- (36) Il y a, dans ce psychologue subtil et tendre, **un humanitaire**, une sorte de positiviste pieux, un croyant à la science et au progrès -un ancien candidat à l'école polytechnique et qui a passé un an au Creusot, admirant les machines et traduisant le premier livre de Lucrèce. (Lemaître J., *Les Contemporains : première série*, 1885, p. 50)
- (37) [Nous nous] déclarons en insurrection contre l'Histoire. L'Histoire est régie par des lois que la lâcheté des individus conditionne et nous ne sommes certes pas **des humanitaires**, à quelque degré que ce soit. (Collectif, *La Révolution surréaliste*. N° 5, première année. 15 octobre 1925, p. 31)

Exemple contemporain:

(38) L'ONU derrière les humanitaires (web)

La présence de *humanitaire* comme nom dès les premières attestations (pas d'attestation antérieure à 1835), ainsi que son changement sémantico-référentiel radical en diachronie (on peut parler de renouvellement) nous paraissent révélateurs de la proximité entre les catégories adjectivale et nominale par laquelle nous introduisions cet article : on peut en effet supposer que, le sens de Musset ayant disparu avec la réalité politique de l'époque, *humanitaire* est repassé par la « case » adjectif pour donner, selon le modèle A, le sens (ou les sens) contemporains que nous avons rencontrés dans cet article, disponible et apte, en outre, à s'accorder à la réalité extra-linguistique du moment. Ce sont ici des causes externes (réalité sociale) articulées à des causes internes, systémiques, qui permettent ces évolutions.

Conclusion

Le propos général de cet article portait sur la pertinence d'une description de la néologie catégorielle (nominalisation désadjectivale) pour une approche de la néologie sémantique. La question posée peut se formuler ainsi : si l'on envisage la nominalisation désadjectivale comme une potentialité néologique systémique, à quoi correspond ce processus d'un point de vue sémantique ? Un deuxième aspect de la question renvoie à la délimitation théorique et empirique de la néologie sémantique et catégorielle. Nous avons cherché ici à répondre à ces questions par l'observation de réalisations discursives en corpus d'une liste de lexèmes supposés présenter une certaine régularité d'un point de vue formel (suffixation en -aire), catégoriel (adjectifs) et sémantique (adjectifs relationnels). Cette méthode présente l'avantage de n'être pas attachée à un cas unique et de pouvoir juger sur plusieurs ; si elle ne nous a pas rapporté une moisson généreuse de néologismes, le principal bénéfice de cette méthode a été de nous permettre d'avancer quelques propositions générales.

La recherche de l'établissement de la néologie catégorielle se heurte à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles la difficulté classique de juger de la néologie, et, ici spécifiquement, celle de faire la différence entre une nouvelle unité lexicale dans tel emploi nominalisé (*le statutaire*) et un emploi contingent d'adjectif dans un environnement morphosyntaxique de nom (*l'extraordinaire*, au sens de « ce qui est extraordinaire »). Pour nous, dans ce dernier cas, il ne s'agit pas de néologie, non seulement parce que cet emploi n'est pas nouveau, mais aussi parce qu'il n'y a pas de nominalisation, donc pas de nouveau lexème : l'emploi reste adjectival, à la différence de *l'humanitaire*, par exemple, lorsqu'il désigne un secteur social ou une personne. Ici réside en effet la ligne de partage : les cas réels de néologie sont ceux où une nouvelle valeur nominale se présente comme le désignateur stabilisé d'une classe sémantique retenue comme socialement pertinente, y compris dans une langue de spécialité. C'est le cas de *le statutaire* par exemple, ou de *le spectaculaire* (*intégré*) chez G. Debord, ou encore, par « singularisation » (c'est-à-dire désignation d'un individu sur la

base d'une propriété, objective ou non), le cas de *un communautaire* (nouveau) sur le modèle de *un célibataire* (ancien). La nominalisation avérée correspond donc à un besoin de catégorisation, parfois sans lendemain: alors que *un/les tributaire(s)* (19ème siècle) a apparemment disparu, *un/les littéraire(s)* s'est maintenu.

Nous avons parlé en introduction de « causes internes » de changement sémantique. Pour la néologie catégorielle, avec ses particularités lexicogéniques et morpho-syntaxiques, c'est ce qui fonde la régularité du phénomène. Mais au niveau de chaque lexème, ces faits de changement internes à la langue croisent des « causes externes » (sociales, culturelles, historiques, anthropologiques) de changement sémantique qui influent sur le destin nominal (nominalisation avérée ou non) des adjectifs. C'est ici qu'on retrouve la conclusion de Meillet (1921 : 271) à propos du changement sémantique, conclusion qui s'applique aussi à la néologie sémantique :

« Les changements de sens doivent être considérés comme ayant pour condition principale la différenciation des éléments qui constituent les sociétés ».

Michelle Lecolle, Université de Lorraine, CREM (Centre de Recherches sur les Médiations)

Bibliographie

Apothéloz D. (2002). La construction du lexique français. Principes de morphologie dérivationnelle. Paris : Ophrys.

Corbin D. & Temple M. (1994). « Le monde des mots et des sens construits : catégories sémantiques, catégories référentielles ». *Cahiers de Lexicologie*, 65, 5-28.

Creissels D. (2004). « La notion d'adjectif dans une perspective typologique ». In François J. et Le Querler N. (éds.) *L'adjectif en français et à travers les langues*, pp. 73-88.

Cusin-Berche F. (2003). Les mots et leurs contextes. Paris, Presse de la Sorbonne Nouvelle.

Dumarsais ([1730] 1988). *Des tropes ou des différents sens*. Présentation, notes et traduction F. Douay-Soublin. Paris, Flammarion, collection Critiques.

Fontanier P. ([1821] 1977). Les figures du discours. Paris, Flammarion.

Guilbert L (1975). La créativité lexicale, Paris, Larousse,.

Guiraud P. ([1967] 1986). Structures étymologiques du lexique français. Paris, Payot.

Habert B. (1998). *Des mots complexes possibles aux mots complexes existants : l'apport des corpus*. Mémoire présenté pour l'obtention d'une Habilitation à Diriger des Recherches. En ligne http://www.limsi.fr/Individu/habert/Publications/Fichiers/hdr/hdr.html.

Jacques, M.-P. (2003). Approche en discours de la réduction des termes complexes dans les textes spécialisés, thèse de doctorat, Université de Toulouse 2-le Mirail.

Kerleroux F. (1996). La coupure invisible. Études de syntaxe et de morphologie, Paris, Presses universitaires du Septentrion.

Kerleroux F. (1999). « Identification d'un procédé morphologique : la conversion », *Faits de langues*, Volume 7, numéro 14, pp. 89-100.

Lauwers P. (2008). « The nominalization of adjectives in French: from morphological conversion to categorial mismatch ». *Folia linguistica* 42, p. 135-176.

Lecolle M. (2011). « Désadjectivaux formés par conversion et double catégorisation : le cas des adjectifs/noms en *-aire* », *Revue Romane*, 46-2, 2011, p. 295-316, John Benjamins, Amsterdam

Martin R. (1986). « Les usages génériques de l'article et la pluralité ». In David J. & Kleiber G. (éds) *Recherches Linguistiques*, 11, 187-202.

- Meillet A. ([1905-1906] 1921). « Comment les mots changent de sens ». In *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion, pp. 230-271.
- Meyer, B. (1993). Synecdoques, étude d'une figure de rhétorique Vol. 1. Paris, l'Harmattan.
- Meyer, B. (1995). Synecdoques, étude d'une figure de rhétorique Vol. 2. Paris, l'Harmattan.
- Noailly M. (1999). L'adjectif en français. Paris-Gap, Ophrys.
- Noailly M. (2004). « Du lien primordial de l'adjectif et du substantif en français, et du peu d'intérêt de la mise en relation de l'adjectif avec le verbe dans cette même langue ». In François J. et Le Querler N. (éds.) *L'adjectif en français et à travers les langues*, Caen, Presses Universitaires de Caen, pp. 151-168.
- Nyckees V. (1997). « Pour une archéologie du sens figuré ». In *Langue française* 113 pp. 49-65.
- Nyckees V. (1998). La sémantique. Paris, Belin.
- Ollinger S. « POMPAMO : Détection automatique de candidats à la néologie », *Documentation Pompano*, Analyse et traitement automatique de la langue française (ATILF), http://www.cnrtl.fr/outils/pompamo/DocumentationPompamo.pdf
- Roché M. (1991). De l'attribution du genre aux mots nouveaux dans la langue française, thèse, Toulouse.
- Roché M. (2003). « Catégorisation et recatégorisation en morphologie dérivationnelle : le cas de la dérivation en -ier(e) », in G. Coll et J.-P. Régis (dir.) Morphosyntaxe du lexique. Catégorisation et mise en discours, actes du Colloque de Tours, 7-8 juin 2002, Travaux Linguistiques du CerLiCO 16, p. 75-92.
- Roché M. (2005). « Sur une classe d'adjectifs par conversion », In I. Choi-Jonin, M. Bras, A. Dagnac et M. Rouquier (éd.), *Questions de classification en linguistique : méthodes et descriptions*. Mélanges offerts au Professeur Christian Molinier, Berne, Peter Lang, p. 321-347.
- Roché M. (2006). « La dérivation en -ier(e) en ancien français », in : Cl. Buridant (éd.), La morphologie dérivationnelle dans l'ancienne langue française et occitane, Lexique 17, p. 55-96.
- Sablayrolles J.-F. (2000). La Néologie en français contemporain : examen du concept et analyse de productions néologiques récentes. Paris, Champion.
- Sablayrolles J.-F. (2002). « Fondements théoriques des difficultés pratiques du traitement des néologismes ». Revue Française de linguistique appliquée, VII-1, pp. 97-111.
- Ullmann S. ([1952] 1959). Précis de sémantique française. Berne, Éditions A. Francke S.A.

Dictionnaires et ressources

Rey A. (dir) (2000). *Dictionnaire Historique de la langue française*, 3 tomes. Paris : Dictionnaires le Robert.

Rey A. et Rey-Debove J. dir. (2009). *Le Petit Robert, dictionnaire de la langue française*. Paris, Éditions le Robert.

ATILF, CNRS. *Le Trésor de la Langue Française Informatisé* (TLFi). [en ligne] http://atilf.atilf.fr/tlf.htm

Frantext [en ligne] http://www.frantext.fr